

◀ **COMPTE RENDU DE SEANCE** ▶

CONSEIL MUNICIPAL DU 7 JUIN 2012

L'an deux mille douze, le sept juin, le Conseil Municipal de la Commune, légalement convoqué le 31 mai 2012, s'est réuni en séance publique ordinaire à l'Hôtel de Ville.

Président : Madame Martine DAVID, Maire.

Sur les 43 conseillers municipaux en exercice, **à l'ouverture de la séance** étaient :

PRESENTS :

Martine DAVID, Daniel GOUX, Corinne DUBOS, Françoise CHAVAGNE, Gilbert BERANGER, Nouredine MESBAHI, Evelyne FONTAINE, Gilbert VEYRON, Véronique SCHMITT, Issam OTHMAN, Marie-Jo BASSON, Philippe NICOLINO, Françoise BOTTURA, Willy PLAZZI, Marie LORIAU, Mireille ROUVIERE, Annie TARAVEL, Michèle PIBOULEU, Christian BULAND, Isabelle CHANVILLARD, Thierry LAURENT, Céline ANDRIEU, Riad CHERIF, Christine MORALES, Pascal MARION-BOURGEAT, Yolande LOBA, Marguerite JEGER, Gilles GASCON, Gérard GROBET, Eric FROMAIN.

ABSENTS :

Adrien DRIOLI, Yannis AL MAHDI, Denise ROSSET-BRESSAND, Zeina KHAIR-LAFOND, Marie-Claire FISCHER, Frédéric RODRIGUES, André BEYSSAC.

EXCUSEE : Catherine LAVAL.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

Catherine GUILLEN-AVEZ à Nouredine MESBAHI, Nathalie FAURE à Evelyne FONTAINE, Nora OTHMAN à Françoise CHAVAGNE, Gérard HEINZ à Corinne DUBOS, Patrice MANGEREST à Marie-Jo BASSON.

Secrétaire de séance : Madame Christine MORALES.

====oOo====

Madame le Maire ouvre la séance à dix-neuf heures cinq.

A l'unanimité, le Conseil Municipal ADOPTE le procès-verbal de la séance du 26 avril 2012.

Communication n° 12.065 : ACTES DE GESTION : Actes de gestion accomplis par le Maire - Compte rendu de délégation (mois d'avril 2012)

Le Conseil Municipal DONNE ACTE à Madame le Maire du compte rendu des actes de gestion accomplis durant le mois d'avril 2012.

Délibération n° 12.066 : RESSOURCES HUMAINES : Revalorisation indiciaire de l'emploi contractuel de journaliste

A l'unanimité, le Conseil Municipal FIXE la rémunération de l'emploi contractuel de journaliste sur l'indice brut 588 des traitements de la fonction publique territoriale ; ANNEXE à ce traitement le régime indemnitaire en vigueur dans la collectivité en référence au grade d'attaché territorial, et une prime de fin d'année telle que définie pour l'ensemble des agents communaux ; DIT que les dépenses seront imputées au budget 2012, au chapitre globalisé 012.

Délibération n° 12.067 : RESSOURCES HUMAINES : Revalorisation de la rémunération relative à l'emploi de chargé de mission « Communication ORU/Gestion Sociale et Urbaine de Proximité »

A l'unanimité, le Conseil Municipal FIXE la rémunération de l'emploi de chargé de mission « Communication ORU/Gestion Sociale et Urbaine de Proximité » sur la base de l'indice brut 382 des traitements de la fonction publique territoriale, complétée par le régime indemnitaire applicable par référence au grade de rédacteur territorial et par la prime de fin d'année telle que définie pour l'ensemble des agents communaux ; DIT que les dépenses seront imputées au chapitre globalisé 012 du budget 2012.

Délibération n° 12.068 : RESSOURCES HUMAINES : Revalorisation de la rémunération du poste contractuel d'agent de développement Habitat

A l'unanimité, le Conseil Municipal FIXE la rémunération de l'emploi contractuel d'agent de développement Habitat sur la base de l'indice brut 703 des traitements de la fonction publique territoriale ; ANNEXE à ce traitement le régime indemnitaire en vigueur dans la collectivité en référence au grade d'attaché territorial, et une prime de fin d'année telle que définie pour l'ensemble des agents communaux ; DIT que les crédits correspondants sont inscrits au chapitre globalisé 012 du budget.

Délibération n° 12.069 : RESSOURCES HUMAINES : Revalorisation de l'emploi contractuel de responsable de mission « proximité-démocratie locale » - Rectificatif

A l'unanimité, le Conseil Municipal FIXE la rémunération de l'emploi contractuel de responsable de mission « proximité-démocratie locale » sur l'indice brut 466 des traitements de la fonction publique territoriale (et non pas 423 comme indiqué dans la délibération n° 12.024) ; ANNEXE à ce traitement le régime indemnitaire en vigueur dans la collectivité en référence au grade d'attaché territorial, et une prime de fin d'année telle que définie pour l'ensemble des agents communaux ; DIT que les dépenses seront imputées au budget 2012, au chapitre globalisé 012.

= Arrivée de Monsieur Drioli à 19 heures 10 =

= Arrivée de Madame Rosset-Bressand à 19 heures 15 =

= Arrivée de Monsieur Al Mahdi à 19 heures 20 =

.../...

= En application de l'article L 2121-14 du code général des collectivités territoriales,
Madame le Maire cède la présidence à Monsieur Goux et se retire =

Délibération n° 12.070 : AFFAIRES FINANCIERES : Budget principal et budgets annexes - Comptes administratifs et résultats de l'exercice 2011

A l'unanimité des suffrages exprimés (par 32 voix Pour et 0 voix Contre, Abstentions : 5), le Conseil Municipal APPROUVE tel que présenté le compte administratif du budget principal et de chacun des budgets annexes au titre de l'exercice 2011 ; APPROUVE les résultats de chaque budget principal et annexe comme suit :

- 1°) Budget principal – Compte administratif 2011
 - ⇒ en section de fonctionnement, un excédent de 16.774.345,52 €,
 - ⇒ en section d'investissement, un déficit de 2.105.214,99 € ;
- 2°) Budget annexe 11 "Usines-relais" – Compte administratif 2011
 - ⇒ en section de fonctionnement, un excédent de 163.316,83 €,
 - ⇒ en section d'investissement, un déficit de 41.110,28 € ;
- 3°) Budget annexe 12 "Ateliers artisanaux" – Compte administratif 2011
 - ⇒ en section de fonctionnement, un excédent de 319.239,14 €,
 - ⇒ en section d'investissement, un excédent de 3.501,46 €.

= Madame le Maire revient et reprend la présidence =

Délibération n° 12.071 : AFFAIRES FINANCIERES : Budget principal et budgets annexes - Approbation des comptes de gestion pour l'exercice 2011

A l'unanimité des suffrages exprimés (par 33 voix Pour et 0 voix Contre, Abstentions : 5), le Conseil Municipal DONNE ACTE de la présentation des comptes de gestion pour 2011 à Madame la Trésorière de Saint-Priest ; CONSTATE la conformité des comptes de gestion pour 2011 et des comptes administratifs pour 2011 ; APPROUVE les comptes de gestion pour 2011 tels que présentés.

Délibération n° 12.072 : AFFAIRES FINANCIERES : Budget principal et budgets annexes - Affectation des résultats de l'exercice 2011

A l'unanimité des suffrages exprimés (par 33 voix Pour et 0 voix Contre, Abstentions : 5), le Conseil Municipal AFFECTE le résultat excédentaire 2011 de fonctionnement du **budget principal** comme suit :

- ⇒ 14.692.863,99 € au compte 1068 "Excédents de fonctionnement capitalisés",
 - ⇒ 2.081.481,53 € au compte 002 "Résultat de fonctionnement excédentaire" sur l'exercice 2012 ;
- AFFECTE le résultat excédentaire 2011 de la section de fonctionnement du **budget annexe 11 "Usines-relais"** comme suit :
- ⇒ 96.176,28 € au compte 1068 "Excédents de fonctionnement capitalisés", pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement dégagé au compte administratif 2011,
 - ⇒ 67.140,55 € au compte 002 "Résultat de fonctionnement excédentaire" sur l'exercice 2012 ;
- AFFECTE le résultat excédentaire 2011 de la section de fonctionnement du **budget annexe 12 "Ateliers artisanaux"** comme suit :
- ⇒ 319.239,14 € au compte 002 "Résultat de fonctionnement excédentaire" sur l'exercice 2012.

Délibération n° 12.073 : AFFAIRES FINANCIERES : Budget principal et budgets annexes - Exercice 2012 - Décision modificative n° 1

A l'unanimité des suffrages exprimés (par 33 voix Pour et 0 voix Contre, Abstentions : 5), le Conseil Municipal APPROUVE telle que présentée la décision

modificative n° 1 du budget de la Ville (budget principal et budgets annexes "Usines-relais" et "Ateliers artisanaux").

Délibération n° 12.074 : URBANISME : Cession d'une propriété communale sise 17ème rue Cité Berliet à l'ADAPEI du Rhône

A l'unanimité, le Conseil Municipal, afin de permettre l'implantation d'un centre d'accueil pour autistes, APPROUVE la cession à l'ADAPEI du Rhône d'une propriété communale cadastrée DY 229 et située 17^{ème} rue Cité Berliet (parcelle de 10 535 m² environ à détacher) au prix de 600.000 €, inférieur à l'évaluation du service des Domaines, s'agissant d'un projet d'intérêt général ; AUTORISE Madame le Maire à signer l'acte authentique ainsi que tout document s'y rapportant ; DIT que la recette relative à cette cession sera imputée à l'article 775.

Délibération n° 12.075 : URBANISME : Acquisition d'une propriété bâtie sise 20 rue Edmond Rostand et cadastrée CV 59 et 69

A l'unanimité, le Conseil Municipal, en vue d'accueillir, après réaménagement, les activités de Pôle Emploi et une crèche collective, APPROUVE l'acquisition de la propriété bâtie située 20 rue Edmond Rostand et cadastrée CV 59 et 69, au prix de 3.200.000 € ; AUTORISE Madame le Maire à signer l'acte authentique ainsi que tout document s'y rapportant ; DIT que les dépenses relatives à cette acquisition, soit 3.200.000 €, et aux frais de notaire, estimés à 33.000 €, seront imputées à l'article 2132.

Délibération n° 12.076 : URBANISME : Convention de servitude avec E.R.D.F. pour permettre le raccordement au réseau d'électricité d'une maison individuelle en construction rue Gambetta

A l'unanimité, le Conseil Municipal, afin de permettre le raccordement au réseau d'électricité d'une maison individuelle en construction rue Gambetta, APPROUVE la signature d'une convention de servitude à titre gratuit avec E.R.D.F. relative à la parcelle CX 58 ; AUTORISE Madame le Maire à signer cette convention, l'acte authentique, ainsi que tout document s'y rapportant.

Délibération n° 12.077 : LOGEMENT : Octroi d'une subvention à l'Office « Porte des Alpes Habitat » pour l'opération en VEFA dénommée « Le Mod » 36-38 rue Aristide Briand

A l'unanimité, le Conseil Municipal APPROUVE l'attribution d'une subvention de 48.011 € à l'Office « Porte des Alpes Habitat » pour l'opération en VEFA dite « Le Mod » (19 logements) ; AUTORISE Madame le Maire à signer telle que présentée la convention de participation financière et de réservation, ainsi que tous documents y afférents ; DIT que les dépenses relatives à cette subvention seront imputées à l'article 204172.

Délibération n° 12.078 : DEVELOPPEMENT SOCIAL URBAIN : Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS) - Programmation 2012 - Demande de subventions

A l'unanimité, le Conseil Municipal APPROUVE la programmation 2012 du Contrat Urbain de Cohésion Sociale ; AUTORISE Madame le Maire à solliciter au taux maximal les subventions auprès des différents financeurs pour les projets en maîtrise d'ouvrage Ville ; AUTORISE Madame le Maire à signer toutes les conventions ou tous les avenants utiles à l'engagement des actions ; DIT que les dépenses seront imputées et les recettes inscrites selon le tableau présenté.

Délibération n° 12.079 : DEVELOPPEMENT SOCIAL URBAIN : Projet de réalisation d'une Maison de la Santé pluridisciplinaire et universitaire sur le quartier de Bel Air - Octroi d'une subvention

A l'unanimité, le Conseil Municipal ACCORDE une subvention de 10.000 euros à l'association « Maison de santé pluridisciplinaire et universitaire Bel Air » qui souhaite réaliser une Maison de la Santé pluridisciplinaire et universitaire sur le quartier de Bel Air (soutien financier pour l'étude d'opportunité et l'accompagnement du porteur de projet) ; DIT que la dépense afférente sera imputée à l'article 6574.

Délibération n° 12.080 : DEVELOPPEMENT SOCIAL URBAIN : ORU - ZAC du Triangle - Travaux primaires - Approbation de la convention de maîtrise d'ouvrage unique et Programme des Equipements Publics (PEP) définitif

A l'unanimité, le Conseil Municipal RAPPORTE la délibération n° 09.048 du 26 mars 2009 ; APPROUVE le programme définitif des équipements publics de la ZAC du Triangle conformément à l'article R 311-8 du Code de l'urbanisme, ainsi que la poursuite du projet de réalisation des travaux primaires de la ZAC du Triangle ; APPROUVE le projet de convention de maîtrise d'ouvrage unique et la participation de la Ville ; AUTORISE Madame le Maire à signer telle que présentée ladite convention de maîtrise d'ouvrage unique prévoyant les modalités d'intervention de la Communauté urbaine de Lyon pour le compte de la Commune de Saint-Priest, les principes de remise des ouvrages réalisés, de leur entretien et de leur gestion, ainsi que les modalités de participation financière de la Ville de Saint-Priest (coût global estimé de l'opération : 13.078.261 € TTC, dont 1.262.409 € TTC de travaux de compétence communale financés par la Ville) ; l'AUTORISE à signer tout autre document se rapportant à cette convention ; DIT que la charge sera imputée à l'article 238.

Délibération n° 12.081 : DEVELOPPEMENT SOCIAL URBAIN : ORU - Démolition du bâtiment sis 6 rue Aristide Briand - Autorisation au Maire - Signature d'un protocole avec le locataire

A l'unanimité, le Conseil Municipal, afin de permettre le réaménagement de la place Salengro et des voiries adjacentes dans le cadre de l'ORU, AUTORISE Madame le Maire à déposer le permis de démolir concernant le bâtiment situé 6 rue Anatole France et cadastré DI 192, ainsi qu'à signer tout document s'y rapportant ; APPROUVE les conditions amiables du départ anticipé du locataire du bâtiment démolit, la banque LCL (prise en charge par la Ville des coûts liés à l'implantation temporaire de la banque dans des locaux situés rue Henri Maréchal, pour un montant maximum de 340.000 € TTC : déménagement et frais administratifs, adaptation des locaux, différentiel entre le loyer actuel et le loyer du local temporaire ; en contrepartie, aucune indemnité au titre de la perte du droit au bail et de la perte commerciale) ; AUTORISE Madame le Maire à signer le protocole entre la banque LCL et la Ville ; DIT que la charge sera imputée à l'article 2312 pour la démolition, à l'article 20421 pour la participation au réaménagement des locaux provisoires et à l'article 6574 pour les dépenses liées au déménagement et au différentiel de loyer.

Délibération n° 12.082 : DEVELOPPEMENT DURABLE : Biodiversité - Convention d'hébergement de ruches en ville avec l'association « Hommes et abeilles » - Octroi d'une subvention

A l'unanimité, le Conseil Municipal ACCORDE une subvention de 800 € à l'association « Hommes et abeilles » pour l'installation et la gestion de ruches sur le territoire de la ville ; AUTORISE Madame le Maire à signer la convention d'hébergement de ruches avec ladite

association, ainsi que tous documents nécessaires à l'organisation de cette mission ; DIT que la dépense afférente sera imputée à l'article 6745.

**Délibération n° 12.083 : MARCHES PUBLICS ET TRAVAUX :
Déconstruction et reconstruction du groupe scolaire Joseph Brenier -
Lancement de la procédure de passation des marchés de travaux -
Autorisation de signature des marchés**

A l'unanimité, le Conseil Municipal APPROUVE telles que présentées les caractéristiques principales du projet de déconstruction et reconstruction du groupe scolaire Joseph Brenier (coût prévisionnel des travaux : 11.739.800 € HT valeur octobre 2010) ; PREND ACTE que cette consultation sera lancée par voie d'appel d'offres ouvert dans les conditions prévues par le code des marchés publics ; AUTORISE Madame le Maire, en cas de procédure infructueuse, à relancer cette consultation dans le cadre des procédures permises par le code des marchés publics ; AUTORISE Madame le Maire à signer les marchés de travaux et toutes pièces afférentes ; AUTORISE Madame le Maire à déclarer sans suite la procédure pour des motifs d'intérêt général, le cas échéant ; DIT que les dépenses de travaux correspondantes seront imputées à l'article 2313.

Délibération n° 12.084 : MARCHES PUBLICS ET TRAVAUX : Extension et restructuration du groupe scolaire Mi-Plaine - Marchés à procédure adaptée - Attribution des marchés de travaux

A l'unanimité, le Conseil Municipal, concernant les travaux d'extension et de restructuration du groupe scolaire Mi-Plaine, ATTRIBUE les marchés à procédure adaptée pour un montant global de 5.503.458,77 € TTC, soit 4.601.554,16 € HT (19 lots) ; AUTORISE Madame le Maire à signer ces marchés de travaux et toutes pièces afférentes ; DIT que les dépenses de travaux correspondantes seront imputées à l'article 2313.

Délibération n° 12.085 : JEUNESSE ET ENFANCE : Signature du Contrat Enfance Jeunesse 2012-2015

A l'unanimité, le Conseil Municipal VALIDE les orientations de la politique « enfance - jeunesse » telles que présentées (volets « petite enfance », « jeunesse » et « périscolaire ») ; AUTORISE Madame le Maire à signer avec la Caisse d'Allocations Familiales le Contrat Enfance Jeunesse pour la période 2012-2015, à intégrer les développements de l'offre d'accueil engagés par la Ville (crèches, structures de loisirs, accueil périscolaire), à signer, après approbation du Conseil municipal et de la CAF, les prochains avenants, ainsi qu'à engager l'ensemble des démarches relatives au Contrat Enfance Jeunesse ; DIT que les recettes afférentes seront imputées à l'article 7478.

Délibération n° 12.086 : JEUNESSE ET ENFANCE : Accompagnement des pratiques numériques des jeunes - Convention de partenariat avec l'association « Fréquence Ecoles »

A l'unanimité, le Conseil Municipal, afin d'assurer la mise en œuvre opérationnelle de l'accompagnement des pratiques numériques des jeunes dans le cadre de la politique éducative de la Ville, AUTORISE Madame le Maire à signer avec l'association « Fréquence Ecoles » une convention de partenariat telle que présentée ; DIT que la dépense afférente, soit 21.500 €, sera imputée à l'article 6574 du budget principal.

Délibération n° 12.087 : AFFAIRES SPORTIVES : Gestion du centre équestre - Avenant n° 2 à la convention avec l'UCPA

A l'unanimité, le Conseil Municipal AUTORISE Madame le Maire à signer tel que présenté l'avenant n° 2 à la convention d'occupation du centre équestre par l'UCPA

(prolongation de la période de gratuité de la redevance jusqu'au terme de la durée de la convention en contrepartie de la prise en charge par l'UCPA d'un programme de travaux et d'investissements prévisionnels d'un montant de 125.000 € sur cinq ans).

Délibération n° 12.088 : AFFAIRES CULTURELLES : Actions d'éducation artistique sur l'année 2012 - Demande de subvention auprès de l'Etat

A l'unanimité, le Conseil Municipal SOLLICITE de l'Etat une subvention d'un montant de 18.300 euros pour les actions d'éducation artistique sur l'année 2012 ; DIT que cette recette est prévue à l'article 74718.

Délibération n° 12.089 : RELATIONS INTERNATIONALES : Coopération décentralisée avec la Ville de Nouna (Burkina Faso) - Etudes complémentaires de faisabilité d'un projet d'investissement dans le domaine de l'assainissement et de l'accès à l'eau - Conventions avec l'association Aquassistance

A l'unanimité, le Conseil Municipal, concernant les études de faisabilité d'un projet d'investissement dans le domaine de l'assainissement et de l'accès à l'eau à Nouna (Burkina Faso), AUTORISE Madame le Maire à signer un avenant à la convention n° 1 avec Aquassistance pour formaliser la prise en charge des frais de la mission effectuée par l'association du 28 octobre au 4 novembre 2011 pour un montant de 1.142 € ; AUTORISE Madame le Maire à signer avec l'association Aquassistance une convention n° 2 portant sur la réalisation de deux études complémentaires pour un montant global de 15.000 € ; AUTORISE Madame le Maire à engager toutes les démarches nécessaires auprès des partenaires pouvant concourir à la réalisation de la démarche ; DIT que les dépenses ci-dessus seront imputées à l'article 611.

La séance est levée à vingt heures quarante-cinq.

**Le Maire,
Martine DAVID**